

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 octobre 2004

L'an deux mil quatre, le six octobre à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER, Maire.

Etaient présents :

M.D. Gautier, B. Boivin, P. Caumont, D. Guéville, I. Hard, C. Nocque, J.P. Belloncle, M.F. Davout, J.L. Fort, M. Hauters, Ph. Janvier, B. Legentil.

Etaient absents :

D. Durand (pouvoir à P. Caumont), B. Joly (pouvoir à B. Legentil), G. Monnier (pouvoir à M.F. Davout), F. Pennamen (pouvoir à M.D. Gautier), S. Prigent, R. Renier (pouvoir à D. Guéville).

Secrétaire de Séance :

D. Guéville

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

1 – EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE – SIGNATURE D'AVENANTS

04.09.57

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que le projet d'Extension du Groupe Scolaire faisant l'objet d'un marché public nécessite quelques prestations complémentaires. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** autorise** Madame Le Maire à signer les avenants au marché « Extension du Groupe Scolaire » :

Lot - Entreprise → Objet	Montant initial	Avenant	
▪ Lot n° 4 SGM - Menuiseries extérieures aluminium → double vitrage à la place des panneaux sandwich isolants	28 998,00 € HT	790,00 € HT	2,72 %
▪ Lot n° 5 DUCLOS- Menuiseries intérieures bois → meuble sous auge + cloison placostil avec châssis fixe	13 250,78 € HT	2 938,91 € HT	22,18 %
▪ Lot n° 7 GAQUEREL – Plomberie → suppression d'une auge salle arts plastiques	6 347,89 € HT	- 429,89 € HT	- 6,77 %
▪ Lot n° 8 HAUGUEL- Electricité → réception TV satellite + alarme anti-intrusion	18 378,20 € HT	4 095,00 € HT	22,28 %
▪ Lot n° 11 GAGNERAUD – Aménagements extérieurs → canalisations eaux pluviales	62 142,40 € HT	4 271,25 € HT	6,87 %

2 – BAUX DES CHASSES COMMUNALES

04.09.58

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal.

3 – PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DE POSTE

04.09.59

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux du départ de la collectivité par voie de mutation d'un agent occupant les fonctions d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles. Cet agent, titulaire du grade d'ASEM sera remplacé par un agent possédant les qualifications nécessaires (CAP petite enfance) mais pas encore titulaire du grade d'ASEM et qui participera aux grands ménages.

Il est donc proposé de modifier le poste d'ASEM à 31/35^{ème} en poste d'Agent d'entretien à 31,5/35^{ème}. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *décide* de modifier un poste d'ASEM à 31/35^{ème} en poste d'Agent d'entretien à 31,5/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2004.

4 – INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

04.09.60

Conformément à la circulaire ministérielle du 6 février 2004 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *décide* de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise de Saint Martin du Manoir pour l'année 2004 à 113,59 €.

5 – CHARGES DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE 2003/2004

04.09.61

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de fixer le montant des frais de scolarité à facturer aux communes dont les élèves ont fréquenté les écoles publiques maternelle et élémentaire de Saint Martin du Manoir durant l'année scolaire 2003/2004. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,*

* *décide* de fixer le montant des frais de scolarité à 495,00 € par élève aux communes de Montivilliers et Le Havre.

6- FINANCES COMMUNALES

*** VENTE D'UNE REMORQUE**

04.09.62

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'une remorque agricole appartenant à la commune n'est plus utilisée et propose de la vendre à un particulier qui en a fait la demande. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *décide* de vendre une remorque agricole au prix de 600,00 €.

*** DECISION MODIFICATIVE N° 1 : POTEAUX INCENDIE**

04.09.63

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de procéder à un transfert de crédits en section d'investissement, dans le cadre du remplacement et de la pose de six poteaux incendie. Cette opération revêt en effet un caractère d'urgence pour la sécurité générale. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *décide* le transfert de crédits suivant :

Dépenses :

21568-0031	matériel-outillage incendie	+ 15.000,00 €
020-0001	dépenses imprévues	- 15.000,00 €

*** DEDOMMAGEMENT – VOL DE VTT**

04.09.64

Madame Le Maire et Monsieur Didier GUEVILLE, Adjoint à la Jeunesse et aux Sports, font part aux conseillers municipaux des vols survenus à l'occasion du Centre de Loisirs Sans Hébergement ouvert cet été à Saint Martin du Manoir. Les assurances ne prenant pas en charge ces vols de VTT et la responsabilité de la Commune étant partiellement engagée dans cet incident, il est proposé de dédommager les deux familles sur présentation des factures d'origine. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *décide* de dédommager deux familles victimes des vols de VTT à hauteur de 100,00 € chacune, sur présentation des factures d'origine.

Conformément à l'article L.5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire porte en communication aux conseillers municipaux le Compte Administratif 2003 de la CODAH adopté par le Conseil communautaire du 29 juin 2004. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité.*

* prend acte de la communication du Compte Administratif 2003 de la CODAH.

QUESTIONS DIVERSES

^ Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux des contrats signés en vertu de la délégation du 30 janvier 2002 :

- contrat d'assurance pour le Centre de Loisirs avec AXA.

^ Madame Le Maire donne lecture des lettres de remerciements de :

- Monsieur SALA, Président du Club de Tennis, pour la subvention accordée en 2004,
- Comité d'Aide aux Anciens pour la participation de la commune à la kermesse du 5 septembre 2004.

^ Madame Marie-Françoise DAVOULT, Conseillère Municipale, signale qu'il serait souhaitable d'achever le marquage au sol suite à la réfection de la chaussée Route d'Enitot, et plus particulièrement au niveau du Stop installé à la sortie Est du lotissement « les Hauts de Saint Martin du Manoir ». L'entreprise qui est chargée de ces travaux sera relancée.

^ Monsieur Didier GUEVILLE, Adjoint à la Jeunesse et aux sports, informe les Conseillers Municipaux qu'il a été contacté par un historien régional souhaitant réaliser un ouvrage sur l'histoire de la commune. Ce dossier sera étudié pour le prochain budget.

La séance est levée à 22^h 15.